



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 13 octobre 2017

À

Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges

Objet : lettre ouverte relative aux frais de déplacements des personnels

Monsieur le Recteur,

Depuis plusieurs années, nous vous alertons sur les retards de remboursements des frais de déplacements des personnels. Comité Technique après Comité Technique, nous dénonçons des délais de plus de 6 mois, parfois de plus d'un an, pour que des collègues qui se sont déplacés à la demande de l'administration puissent percevoir les frais de déplacement auxquels ils ont droit.

Au fil des années, les explications de l'administration départementale et académique ont évolué : l'IA-DASEN a d'abord nié le problème, puis les deux niveaux d'administration se sont rejetés mutuellement les responsabilités. Aujourd'hui, nous arrivons enfin à un diagnostic partagé : les caisses sont vides et l'administration creusoise n'a pas les moyens de rembourser ses personnels. Pourtant, ces budgets sont académiques et nous avons eu la surprise de constater qu'en cette rentrée scolaire 2017 la Creuse, sur ce budget, commence l'année avec plus de 30 000 euros de frais impayés sans possibilité de les mettre intégralement en paiement puisque le budget n'est pas suffisamment abondé par le rectorat.

Alors que l'année budgétaire 2017 va se terminer dans un peu plus d'un mois, chacun peut mesurer que l'administration reconnaît des retards de paiement sur des déplacements de l'année 2016 ! C'est indigne !

Le SNUipp-FSU 23 n'accepte pas cette situation et utilisera tous les moyens pour que les personnels puissent faire valoir leurs droits. Il les invite dans un premier temps à prendre date par des recours hiérarchiques.

Dans ce contexte, nous vous demandons de nous recevoir pour nous présenter un plan de résorption des dettes contractées par le rectorat à l'égard des personnels afin que l'intégralité des frais engagés par ces personnels jusqu'en juillet 2017 soit remboursée avant la fermeture de l'exercice budgétaire 2017. Enfin, nous vous demandons de prendre des engagements pour que cette situation qui dure depuis plusieurs années et s'aggrave chaque année trouve une réponse juste et durable.

A défaut, le SNUipp-FSU23 accompagnera les personnels pour engager des recours contentieux avec demande d'intérêts moratoires.

Certains de notre volonté commune d'apporter une réponse rapide et durable à ce dossier qui empoisonne la vie des personnels depuis trop longtemps et dans l'attente de notre rencontre pour traiter ce dossier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, nos sincères salutations.

Les co-secrétaires du SNUipp-FSU 23

Julien Colombeau

Fanny Tissandier